

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 114.677 du 17 janvier 2003

A.108.543/VIII-2498

En cause : **ZAKS** Léon,

rue Louis Van Beethoven 98
1070 Bruxelles,

contre :

la Communauté française,
représentée par son gouvernement,

ayant élu domicile chez
Mes Marc UYTENDAELE et
Anne FEYT, avocats,
rue Capitaine Crespel 2-4
1050 Bruxelles.

LE PRESIDENT DE LA VIII^{ème} CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 6 août 2001 par Léon ZAKS qui demande l'annulation de "l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 31 mai 2001 par lequel Monsieur Christian MONFILS est nommé par avancement de grade au grade de directeur général le 1^{er} juin 2001";

Vu les mémoires en réponse et en réplique régulièrement échangés;

Vu la lettre du 22 octobre 2002 adressée au Conseil d'Etat par le requérant;

Vu le rapport de M. PAQUET, auditeur au Conseil d'Etat, rédigé sur la base de l'article 59 du règlement général de procédure;

Vu l'ordonnance du 13 décembre 2002 ordonnant le dépôt du rapport et convoquant les parties à comparaître le 10 janvier 2003 à 11.00 heures;

Vu la notification de cette ordonnance et du rapport aux parties;

Entendu, en son rapport, M. GEUS, président de chambre;

Entendu, en ses observations, Me Guy UYTTENDAELE, loco Me Marc UYTTENDAELE, avocat, comparaissant pour la partie adverse;

Entendu, en son avis conforme, M. ERNOTTE, auditeur au Conseil d'Etat;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par sa lettre du 22 octobre 2002, le requérant fait savoir au Conseil d'Etat qu'il se désiste de son recours; que rien ne s'oppose à ce que le désistement soit accueilli,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 173,53 euros, sont mis à charge du requérant.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique, le dix-sept janvier deux mille trois par :

M. GEUS,	président de chambre,
M. VAN MICHEL,	greffier assumé.

Le Greffier assumé,

Le Président,

F. VAN MICHEL.

J.-Cl. GEUS.